



Orange Belgium a pris connaissance de la décision de l'Autorité belge de la Concurrence, offrant au régulateur du marché télécom jusqu'au 16 mars 2020 de poursuivre son examen de l'accord de partage de réseau d'accès mobile avec Proximus

Orange Belgium a pris connaissance de la décision de l'Autorité belge de la Concurrence dans la procédure lancée par Telenet, qui demandait la prise de mesures provisoires par rapport à l'accord de partage de réseau d'accès mobile entre Orange Belgium et Proximus.

L'Autorité belge de la Concurrence reconnaît les retombées positives de l'accord et rejette la demande de Telenet, de suspension de la coopération jusqu'à ce qu'une décision définitive soit prise sur le fond.

Au cours des procédures relatives aux mesures provisoires, Orange Belgium et Proximus ont pris plusieurs engagements, qui n'impactent pas les objectifs poursuivis par l'accord de partage, afin de clarifier et répondre aux points d'attention soulevés par l'IBPT. Considérant la période limitée au cours de laquelle lesdites procédures ont été menées, l'Autorité belge de la Concurrence a décidé de suspendre l'exécution de l'accord de partage de réseau d'accès mobile jusqu'au 16 mars 2020, afin de donner à l'IBPT un délai supplémentaire pour étudier les derniers changements apportés aux termes de l'accord et pour vérifier que les engagements pris sont respectés. Durant cette période, Orange Belgium et Proximus peuvent encore prendre des mesures préparatoires.

L'accord sur le partage du réseau mobile d'accès aura des effets positifs pour les clients et pour la société belge dans son ensemble, en particulier un déploiement plus rapide et plus étendu de la 5G, une réduction significative de la consommation énergétique globale et une amélioration totale de l'expérience mobile, tout en maintenant une solide différenciation entre les parties au niveau des services et de l'expérience client.

A propos d'Orange Belgium

Orange Belgium est l'un des principaux opérateurs de télécommunications sur le marché belge, avec plus de 3 millions de clients, et luxembourgeois, via sa filiale Orange Communications Luxembourg.

En tant qu'acteur convergent, il fournit des services de télécommunications mobiles, d'internet et de télévision aux particuliers et des services mobiles et fixes innovants aux entreprises. Notre réseau mobile ultra-performant dispose des technologies 2G, 3G, 4G et 4G+ et fait l'objet d'investissements permanents.

Orange Belgium est une filiale du Groupe Orange, l'un des principaux opérateurs européens et africains du mobile et de l'accès internet et l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises.

Orange Belgium est coté à la bourse de Bruxelles (OBEL).

Plus d'informations sur : corporate.orange.be, www.orange.be ou suivez-nous sur Twitter : [@pressOrangeBe](https://twitter.com/pressOrangeBe).

Contact presse

Younes Al Bouchouari – younes.albouchouari@orange.com – +32 (0) 477 69 87 73

Annelore Marynissen – annelore.marynissen@orange.com - +32 (0) 479 01 60 58

press@orange.be